

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 août 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Steve Leblanc  
Rémi Beauchesne              Gilles Gauvreau  
Dominic Lapointe

Est absent : le conseiller Benoît Couture

Les membres présents forment le quorum.

**2019-08-138                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019
4. Présentation des comptes
5. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers par circonscription électorale - Demande de paiement
6. Entente avec un agent immobilier – Vente du Gymnase et du Bureau municipal
7. Congrès 2019 de la FQM
8. Projet remplacement du réducteur de pression – résultats de l'appel d'offres public - REPORTÉ
9. Projet de mise aux normes des équipements de pompage et de traitement des eaux-usées – résultats des offres de services professionnels - REPORTÉ
10. Échantillonnage et mesure de boues des étangs aérés – résultats des soumissions - REPORTÉ
11. Demande d'une compensation financière au MTQ en lien avec la circulation accrue sur la route de St-Fortunat
12. Clinique médicale – Mandat pour création d'une structure légale - REPORTÉ
13. MADA – Nomination d'un comité de suivi du plan d'action
14. Dépôt à la table du conseil - Rapport annuel 2018 de la Fondation à Notre Santé
15. Demande CPTAQ – M. Maxime Allard (partie de terrain de Ferme Stelica)
16. Correspondance
  - a) Lettre de suivi suite à la rencontre avec le MTQ pour le projet de la route 216 Est;

- b) Confirmation du Député S. Schneeberger d'une subvention de 22,000\$ dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale;
  - c) Correspondance reçue de la MRC d'Arthabaska comme quoi le PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) a été approuvé par le MTQ;
  - d) Correspondance reçue du Ministère de la Culture comme quoi l'Église Sts-Anges a été inscrite au Registre du patrimoine culturel ainsi qu'au Répertoire du patrimoine culturel du Québec;
  - e) Lettre de remerciement reçue de KHEOPS International soulignant l'appui continu de la municipalité au développement de leur entreprise;
  - f) Rénovation cadastrale – consultation des propriétaires les 10 et 11 septembre à St-Camille.
17. Période de questions
18. Clôture de séance

**2019-08-139            Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 8 juillet 2019 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-08-140            Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 141,814.57 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2019-08-141            Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers par circonscription électorale – Demande de paiement**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 22,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2019-08-142            Entente avec un agent immobilier – Vente du Gymnase et du Bureau municipal**

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de centraliser ses activités, ce qui signifie par le fait même son désir de se départir de quelques bâtiments municipaux afin d’optimiser l’utilisation et l’occupation de ses bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un éventuel projet de centralisation des services municipaux, autant le gymnase que le bureau municipal pourraient être relocalisés dans la bâtisse de l’ancien Collège Horizon;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté :

**D’AUTORISER** le directeur général à faire les démarches requises pour et au nom de la municipalité avec un courtier immobilier REMAX afin de mettre en vente le Gymnase et du Bureau municipal.

**2019-08-143            Inscriptions - Congrès de la FQM 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté:

**D’AUTORISER** M. François Marcotte, maire, à participer au congrès 2019 de la FQM qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2019.

**2019-08-144            Demande d’une compensation financière au MTQ en lien avec la circulation accrue sur la route se St-Fortunat**

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par notre municipalité depuis 2008 afin que le MTQ procède à une réfection majeure de la Route 216 Est;

**CONSIDÉRANT** la dernière rencontre pour ce dossier ayant eu lieu le 6 juin dernier à St-Fortunat à laquelle étaient présents :

- La direction régionale du MTQ de la Chaudière-Appalaches
- La direction régionale du MTQ de la Mauricie et Centre-du-Québec
- M. Kaven Mathieu, représentant de la députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours
- Mme Alexandra Houle, représentante du député de Drummond-Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger,
- Les municipalités de St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, de St-Fortunat et du Canton de Ham-Nord

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la rencontre du 6 juin, le ministère confirme vouloir réaliser graduellement quelques travaux correctifs, sans toutefois procéder à des interventions majeures sur la route 216 Est ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mauvais état actuel (et depuis plusieurs années) de la Route 216 Est occasionne une circulation accrue des usagers sur la route de St-Fortunat, route sous responsabilité municipale, puisque la grande majorité des usagers (autant les poids lourds que les automobilistes) transitant entre St-Fortunat et Ham-Nord préfèrent circuler sur la route de St-Fortunat plutôt que par la Route 216 Est puisqu’ils considèrent que notre route est en meilleur état puisqu’elle est pavée;

**CONSIDÉRANT QUE** le grand achalandage de la route de St-Fortunat occasionne inévitablement une détérioration prématurée de celle-ci, impliquant par le fait même des investissements plus fréquents pour l'entretien et l'amélioration de notre route;

**CONSIDÉRANT QUE** la route de St-Fortunat constitue un élément important pour l'économie de notre village puisque l'achalandage en provenance d'autres municipalités à proximité telles que St-Fortunat, Sainte-Hélène-de-Chester, Victoriaville ainsi que les habitants de la MRC des Appalaches sont des usagers réguliers de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'entretien et d'amélioration annuels sont sans cesse en progression et qu'il nous est difficile, voire impossible d'effectuer un minimum d'amélioration et/ou d'entretien majeur sur cette route et ce, sans avoir recourt à une aide financière gouvernementale supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la condition de cette route a un impact direct sur les commerçants de notre village puisque les nombreux usagers représentent une excellente clientèle pour les différents services offerts à Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prioritaire et primordial pour notre municipalité de procéder à des investissements annuels constants afin d'assurer le maintien à un niveau acceptable de cette route;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** demander une compensation financière supplémentaire au Ministère des Transports eu guise de dédommagement afin de pouvoir procéder à la réfection et l'entretien adéquat de la route de St-Fortunat puisque la grande majorité des usagers (autant les poids lourds que les automobilistes) transitant entre St-Fortunat et Ham-Nord préfèrent circuler sur la route de St-Fortunat plutôt que par la Route 216 Est;

**DE** faire parvenir une copie de la présente résolution à :

- M. François Bonnardel, Ministre des Transports
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac
- Mme Marie-Ève Turner, directrice générale de la Mauricie-Centre-du-Québec
- Au conseil municipal de la municipalité de St-Fortunat

**2019-08-145**      **MADA – Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action 2019-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est engagée par résolution le 14 août 2017 à renouveler sa politique des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens, de conseiller et d'employés municipaux à titre de représentant de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

**QUE** le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord crée un comité du suivi qui aura pour mandat de s'assurer de la réalisation du plan d'action des politiques sociales MADA selon l'échéancier prévu et que les personnes suivantes soient reconnues comme membres de ce comité : Mme Liette Morin, Mme Élise Hamel, M. Gérald Lehoux, M. Rémi Beauchesne et M. Patrick Duchaîne.

**2019-08-146      Dépôt du Rapport annuel 2018 de la Fondation à Notre Santé**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le Rapport annuel 2018 de la campagne « À Notre Santé » de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

**2019-08-147      Demande à la CPTAQ – M. Maxime Allard (partie de terrain de Ferme Stelica Inc.)**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité a pris connaissance de la demande de M. Maxime Allard (Ferme Milkomax Inc.) selon laquelle celui-ci demande à la CPTAQ de pouvoir acquérir une parcelle de terre de Ferme Stelica Inc. contigüe à sa propriété afin de permettre l'agrandissement d'un projet d'élevage de cerfs rouges;

**ATTENDU QUE** la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord appuie cette demande.

**2019-08-148      Appui à la Microbrasserie Le Chalumo – Aménagement d'une terrasse extérieure**

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPUYER** la demande de la Microbrasserie Le Chalumo adressée à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ), demande ayant pour objet de pouvoir procéder à l'aménagement d'une terrasse extérieure;

**DE CONFIRMER** par cette résolution à la RACJ que cet ajout est conforme et ne contrevient à aucun règlement municipal.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De la lettre de suivi reçue du MTQ suite à la rencontre du 6 juin tenue à St-Fortunat concernant la route 216 Est;
2. D'une confirmation du Député S. Schneeberger d'une subvention de 22,000\$ dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale;
3. D'une correspondance reçue de la MRC d'Arthabaska comme quoi le PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) a été approuvé par le MTQ;
4. D'une correspondance reçue du Ministère de la Culture comme quoi l'Église Sts-Anges a été inscrite au Registre du patrimoine culturel ainsi qu'au Répertoire du patrimoine culturel du Québec;
5. D'une lettre de remerciement reçue de KHEOPS International soulignant l'appui continu de la municipalité au développement de leur entreprise;
6. De la tenue de la consultation des propriétaires les 10 et 11 septembre à St-Camille dans le cadre de la Rénovation cadastrale;
7. D'une question d'un citoyen présent à l'assemblée sur la qualité du pavage réalisé sur la 1<sup>re</sup> Avenue à savoir si une retenue sur le paiement à l'Entreprise Pavage Estrie-Beauce avait été prise;
8. D'une question d'un citoyen présent à l'assemblée sur la Quote-Part versée à la MRC d'Arthabaska en lien avec la Fibre optique ;
9. D'une question d'un citoyen présent à l'assemblée sur les travaux du 7<sup>e</sup> rang à savoir si ceux-ci sont finaux, souhaitant que la municipalité procède à l'élargissement de la route à quelques endroits;
10. De la suggestion d'un citoyen présent à l'assemblée proposant d'évaluer les coûts liés au dynamitage de roc dans le 7<sup>e</sup> rang pour ensuite procéder au concassage et réutilisation sur place du matériel;
11. D'un commentaire reçu d'un citoyen présent à l'assemblée sur la situation problématique liée à la présence de « nudistes » au Sentier des Cascades et des interventions pouvant être faites afin résoudre le tout;
12. D'un commentaire reçu d'un citoyen présent à l'assemblée sur la situation problématique liée à la présence d'un cheval en liberté sur la route 216 Ouest;
13. D'une question d'un citoyen présent à l'assemblée sur le montant de participation financière de la municipalité dans le projet des jeux d'eau.

Le maire lève l'assemblée à 21h05.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.